



## Procès Verbal du Conseil municipal Séance du 11 Décembre 2023

L'an 2023, le 11 Décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

**Présents** : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : BENOIST Marie, GAUTIER Laurence, HOUEMOND Lolita, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusée ayant donné procuration : Mme AUBERT Brigitte à M. LARUE Olivier

Excusées : Mmes : BLOT Catherine, PAPONNEAU Laure

Absente : Mme LUDWIG Marie

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 06/12/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : M. FORGEARD Cédric

### **Ordre du jour**

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2023DEL61

Demande de subventions Projet réseau chaleur - 2023DEL62

Dépenses d'investissement Budget mairie 2024 - 2023DEL63

Le conseil municipal arrête le procès verbal de la séance du 27 novembre 2023

### **Décisions prises dans le cadre des délégations au maire**

réf : 2023DEL61

NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
Devis	MANUTAN	Restaurant scolaire Feu contrôle niveau sonore	127 €
Devis	GENERALE TEL.	Mairie Téléphone filaire occasion	156 €
Devis	MORICE	3 rue de Romfort Création bateau	1 260 €
Devis	MAUDET	Petit bois Elagage	4 822 €
Devis	MAUDET	route de l'Argance Elagage chêne	1 049 €

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le conseil municipal prend acte.

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)**

## **Demande de subventions Projet réseau chaleur**

réf : 2023DEL62

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2024, le projet Réseau chaleur est susceptible d'être éligible.

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	63 898 €
DETR / DSIL	122 932 €
ADEME Fonds chaleur	59 034 €
<b>TOTAL</b>	<b>245 864 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'adopter le projet et d'autoriser le maire à déposer la demande au titre de la DETR et/ou DSIL, atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours, atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)**

## **Dépenses d'investissement Budget mairie 2024**

réf : 2023DEL63

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à engager les dépenses d'investissement en 2024 avant le vote du budget primitif.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement (y compris les éventuels décisions modificatives, mais hors restes à réaliser).

<b>CHAPITRE</b>	<b>RAR2022</b>	<b>BP2023</b>	<b>L1612-1CGCT</b>
D20	X	10 000 €	10 000 € / 4 soit 2 500 €
D204	X	62 000 €	62 000 € / 4 soit 15 500 €
D21	X	113 000 €	113 000 € / 4 soit 28 250 €
D23	190 000€	165 000 €	165 000 € / 4 soit 41 250 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à engager, liquidier et mandater les dépenses d'investissement en 2024 avant le vote du budget primitif.

**A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)**

Séance levée à 21H15

En mairie, le 15/12/2023

Le maire

Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance

M. FORGEARD Cédric